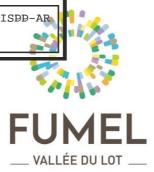
## AR Prefecture

047-200068930-20230224-D2023\_24\_CISDD-AR Reçu le 06/03/2023



**DECISION:** 

**SERVICE SPORT SANTE** 

Affaire suivie par : Florent SEYRAL

N°D2023-34-CISPD

<u>OBJET : MISE À DISPOSITION D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU BOXING CLUB FUMEL LIBOS POUR LES CHANTIERS CITOYENS DE FUMEL VALLÉE DU LOT</u>

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023A-16-CISPD en date du 23 février 2023, par laquelle le Conseil Communautaire a validé les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

Vu les activités proposées par le Boxing Club Fumel Libos tout au long de l'année en lien avec les jeunes du territoire et compte tenu de l'intérêt éducatif et de prévention mis en œuvre par ce club sportif ;

Considérant la nécessité d'un intervenant pour l'animation des chantiers éducatifs de 2023 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot, décide.

- 1°) De solliciter une mise à disposition d'un éducateur sportif du Boxing Club Fumel Libos pour les périodes ci-dessous :
  - Du 11/04/2023 au 21/04/2023;
  - Du 07/07/2023 au 04/08/2023 ;
  - Du 23/10/2023 au 27/10/2023;

2°) – D'approuver et de signer la convention de mise à disposition de l'éducateur sportif du Boxing Club Fumel Libos au profit de Fumel Vallée du Lot (annexée à la présente).

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 24 février 2023



Certifié exécutoire le : 06 mars 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 06 mars 2023

-----